



Délimiter deux terrains avec une cloture

Par isa571212_old, le 29/12/2007 à 15:48

Bonjour,

nous venons d'acquérir une maison (Boulay-Moselle) dont le bout du jardin est contigu au jardin du voisin.

Le terrain est délimité par des piquets.

J'avais pour projet de mettre une clôture entre les deux terrains pour évidemment plus d'intimité, un chien... et d'en parler au voisin, normal...

Sans demander notre avis le voisin, lui a planté des boutures de charmilles et de buis juste au milieu des piquets, en plein sur la limite des 2 terrains.

Il nous avait pourtant dit qu'il fallait un espace de 50 cm entre une délimitation de terrain et une clôture d'arbuste.

Ca ne paraît pas bien grave, j'en conviens, malgré tout, ceci nous pousse à planter notre clôture en retrait et de ce fait, nous perdons du terrain.

Les demandes avec la politesse qu'il se doit n'y font rien. Si nous plantons notre clôture aux piquets de délimitation, nous abîmons leur plantation ce qui déclencherait une guerre.

Ceci pourrait paraître futile, C'est pourquoi je précise que ces voisins (anciens propriétaire de notre maison) nous ont pas mal menti, tourné en bourrique et insulté chez le notaire, nous n'avons plus ni l'envie ni la patience de supporter la moindre petite chose de leur part.

C'est pourquoi j'aimerais savoir S'ILS SONT DANS LEUR DROIT OU NON. Sinon, à qui dois-je m'adresser, y a-t-il des moyens particuliers pour leur faire entendre raison ? faire constater par gendarmes, notaires ???? Aucune idée !!

Peut-être sont-ils dans leurs droits, je ne sais pas.

A quel expert dois-je m'adresser ? Y a-t-il des frais?...

J'aurais besoin de vos lumières.

Merci infiniment.